

Formation ORE

Obligations réelles environnementales : comprendre, rédiger et négocier un contrat

Prérequis : Aucun

Nombre de stagiaire max : 15

Dates : 9 et 10 décembre 2026

Durée : 2 jours (14h)

Lieu : Olivet (45)

Contexte :

L'Obligation réelle environnementale (ORE) est un contrat signé entre un propriétaire et un cocontractant garant (collectivité, établissement public ou association), dans lequel peuvent être inscrites des obligations environnementales de toute sorte. Le propriétaire signataire conserve l'usage de son bien, mais les obligations auxquelles il consent s'appliqueront pour une durée définie pouvant aller jusqu'à 99 ans et ce, que le bien soit vendu, légué, donné...

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels appuie le déploiement des ORE en France depuis dix ans grâce à un partenariat avec l'Office français de la biodiversité (OFB) qui a donné naissance à de nombreux outils (dont un acte-type rédigé conjointement avec des universitaires et des notaires et [la parution d'un recueil d'expériences thématiques](#) en 2025).

Cette formation de deux jours donne les clés pour comprendre les bases juridiques de l'ORE, les mobiliser à bon escient et être en mesure de rédiger et négocier un contrat dans le cadre de sa pratique professionnelle.

Public :

- Salariés des Conservatoires d'espaces naturels
- Salariés d'une association agissant pour la protection de l'environnement
- Animateurs ou gestionnaires de zones à enjeux en lien avec la biodiversité ou l'eau (parcs naturels régionaux, captage d'eau potable, site Natura 2000, réserves naturelles...)
- Agents de collectivité ou d'établissement public agissant pour la protection de l'environnement (Agences de l'eau, Office français de la Biodiversité, Communes, Métropoles, EPCI...)
- Agents DREAL et DDT (préservation de la ressource en eau, biodiversité...)

Objectifs :

A l'issue de la formation, l'apprenant·e sera capable de :

- Comprendre le cadre juridique des Obligations réelles environnementales
- Situer l'ORE vis-à-vis des tiers ;
- Savoir travailler avec un officier public (notaire ou autorité publique recevant l'acte) ;
- Replacer l'ORE dans son environnement légal et réglementaire
- Faire vivre le contrat ORE (suivi, exécution, sanction)
- Apprendre à rédiger une ORE à partir d'un cas réel

Contenu :

- Présentation du cadre juridique des Obligations réelles environnementales : principes clés de droit des contrats, les parties au contrat, les obligations éligibles et les limites, la durée des engagements et les clauses obligatoires
- Présentation des missions du notaire, du système de publicité foncière et des grandes étapes de signature d'une ORE
- Lecture de l'acte-type d'ORE du réseau des Conservatoires d'espaces naturels
- Analyse de l'environnement légal et réglementaire des ORE : domanialité publique ou privée, réglementations liées à l'agriculture, l'eau, la forêt, l'urbanisme, notion de règles supplétives et d'ordre public
- Place des ORE dans la boîte à outils fonciers et importance de la mise en œuvre dans le cadre d'une stratégie foncière
- Comprendre comment faire vivre un contrat ORE, avec une focale particulière sur les clauses indispensables pour le suivi et la mise en œuvre de l'acte (dont les sanctions)
- Mise en situation en groupe sur un cas réel d'ORE : étapes de signature d'une ORE, difficultés et postures de négociation à adopter avec un propriétaire, présentation de techniques rédactionnelles de clauses juridiques

Méthodes mobilisées : Exposés théoriques et pratiques par des expert·es juridiques et fonciers, retours d'expérience, jeux pédagogiques ascendants, lecture d'un acte-type, négociation, quizz, questions/réponses.

Modalités d'évaluation : Avant la formation, vous complétez un questionnaire d'évaluation des besoins. Le formateur évalue la progression pédagogique du participant tout au long de la formation au moyen de QCM et de mises en situation... Le participant complète également un questionnaire en amont et en aval pour valider les compétences acquises. Une évaluation de satisfaction sera complétée à la fin de la formation. Une évaluation à 2 mois après la formation vous sera adressée.

Certificat de réalisation : Il vous sera adressé à la fin de la formation.

Coût total de la formation :

- Tarif Conservatoire d'espaces naturels : 900€ TTC
- Tarif externe au réseau des Conservatoire d'espaces naturels : 1200€ TTC

Les repas et éventuels frais de déplacement et/ou d'hébergement ne sont pas compris.

Modalités et délais d'accès : Toute demande d'inscription s'effectue en s'adressant au service formation de la FCEN :

- téléphone : 02 38 24 55 00
- e-mail : formation@reseau-cen.org

L'inscription doit être finalisée 14 jours avant le début de la formation, négociable au cas par cas.

Accessibilité aux personnes handicapées : vous avez un besoin spécifique ? Contacter Mme Rouilly, à l'adresse suivante : formation@reseau-cen.org. Pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité, merci de nous contacter avant de vous inscrire. Afin que le formateur puisse adapter la formation aux besoins du stagiaire, contactez-nous, dans la mesure du possible, 2 mois avant le début de la formation.

Contact : Fédération des Conservatoires d'espace naturels
199 rue de la Juine 45 160 OLIVET
Téléphone : 02 38 24 55 00 (Mme Rouilly)
Mail : formation@reseau-cen.org